

Légende

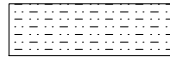


Perimètre de zone et de secteur

UA



Dénomination de la zone



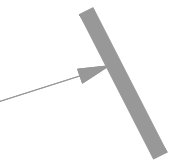
Eléments paysagers à protéger au titre de la Loi Paysage
(article L 123-1-5-III-2a) du code de l'urbanisme)



Eléments bâtis à protéger au titre de la Loi Paysage
(article L 123-1-5-III-2a) du code de l'urbanisme)



Espace Boisé Classé



Lisière des forêts de plus de 100 ha (fournie à titre indicatif)
à partir de laquelle, dans une bande de 50 m de terrain,
toute construction est interdite à l'exception de celles définies dans
le règlement des zones concernées



Bâtiments agricoles présentant un intérêt patrimonial
ou architectural (article L 123-1-5-II-6a du code de l'urbanisme)



Zone potentiellement inondable

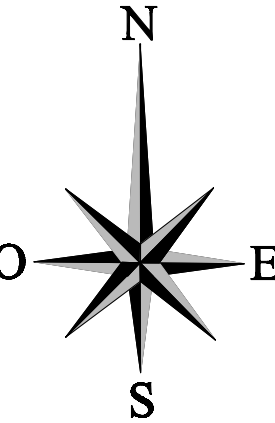


Recul d'implantation à respecter



Plantations à réaliser

Voir détails plan
au 1/2000e



DEPARTEMENT DES YVELINES

Commune de

OSMOY

Révision du P.O.S.
Elaboration du P.L.U.

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

3.2

Plan de règlement

Version "PLU approuvé"

Echelle : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du 6 octobre 2015

Le Maire, Joel DURAND

Dénomination et caractère principal des zones

- UA** Tissu traditionnel du village
- UH** Extension du tissu traditionnel du village
- AU** Zone naturelle (insuffisamment équipée)
destinée aux extensions urbaines du Bourg à court ou moyen terme
- A, Aa** Zone agricole
- N** Zone naturelle protégée en raison de la qualité du site
- Nh, Np, NI** Reconnaissance habitat isolé (Nh), des "grandes propriétés" (Np),
et équipements "légers" (NI).

Liste des emplacements réservés		
Numéro	Destination	Bénéficiaire
ER1	Aménagement public à vocation culturelle, sportive et de loisirs	Commune
ER2	Elargissement de voie à 8 mètres	Commune
ER3	Création d'un cheminement piéton	Commune